

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [chantal Lessard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/899111cef7832bdf57b5e238>

Date d'obtention : 2023-11-22 20:17:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- 1- Ne jamais consulter les images | vidéos qui pouvant correspondre à la pornographie juvénile;
- 2- L'utilisation de la méthode d'intervention SEXTO permet la réduction du délai de traitement;
- 3- Seules les personnes ayant fait la formation peuvent utiliser la trousse SEXTO ;
- 4- Que la trousse SEXTO me permet, comme direction d'école, de travailler dans un cadre respectant la loi;
- 5- Que je ne suis pas mandataire du service de police dans cette intervention;
- 6- Comme direction d'école, je suis acteur de première ligne dans un cas de sextage;
- 7- Je dois rapidement dresser un portrait de la situation en suivant les étapes de la trousse;
- 8- L'utilisation de la trousse SEXTO ne peut, en aucun temps, être assimilée à une enquête policière | Il s'agit d'un outil de prise en charge immédiate de cas de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- 1- Que j'ai en ma possession une trousse clé en main pour me guider lors d'intervention liée à une situation de sextage;
- 2- Encadrement et uniformisation des interventions ;
- 3- Prise en charge rapide de la victime et des jeunes impliqués pour diminuer le risque de propagation et les conséquences des jeunes impliqués;
- 4- Permettre un sentiment de sécurité chez parents et élèves impliqués | Sécurité et bien-être des jeunes;
- 5- Je dois suivre l'aide-mémoire et je dois utiliser les items précis de la trousse SEXTO dans une situation de sextage;
- 6- J'aurai à ma disposition des outils d'informations et de prévention à l'intention des parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- 1- D'intervenir de façon précise et méthodique selon les consignes dans la trousse SEXTO;
- 2- Préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et des autres jeunes impliqués;
- 3- Traiter la jeune ayant partagé des images intimes d'elle-même comme une victime;
- 4- La victime doit demeurer au coeur de l'intervention.